

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 894

16 avril 2013

SOMMAIRE

Adminis S.A.	42905	Go Find IT Technologies S.à r.l.	42901
Agiofin S.P.F.	42866	Gravity Transport System S.A.	42897
Agrandir l'Habitat Sàrl	42867	HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	42904
Alysea Luxembourg Les Services S.A.	42907	JB Management S.A.	42883
Alysea Luxembourg Les Soins S.A.	42906	kolabutti	42867
Aquatrans Navigation S.A.	42867	MCS Associates S.à r.l.	42909
Aquatrans Navigation S.A.	42867	Neige Participations S.A.	42910
B5B S.C.I.	42874	Newbusiness Investments S.à r.l.	42869
Batipol S.à r.l.	42868	Optimus S.A.	42878
Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	42871	Paragon Management S.à r.l.	42888
Biop Luxembourg Sàrl	42866	PBL-System S.A.	42912
Blue Machines International	42866	PGF III S.A.	42869
BSI Luxembourg S.A.	42866	PGF III (Tokenhouse) S.A.	42869
Building and Office Investment S.A.	42868	Portugal Management S.à r.l.	42888
Chopin Holdings S.à r.l.	42868	ProDialog S.à r.l.	42868
Devera Brownfield Fund S.A.	42870	SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l.	42903
Eliop International S.A.	42893	Soltana S.A.	42912
Fiaccom	42876	Valin Funds S.C.A., SICAV-SIF	42911
Finic XXI Lux S.à r.l.	42894	White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	42883
Fondation Ste Zithe	42878	Wittberg Garten-und Landschaftsbau S.à r.l.	42908
Galeria Kaufhof Beteiligung S.à r.l.	42903	Wole SA	42869
Garage Faber Aly Sàrl	42911	World Rail Company S.A.	42869
GBL Group S.à r.l.	42877		
Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sàrl	42911		

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 74.425.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphanie Ichter-Einarsson / Cédric Leynon
Vice-President / Vice-President

Référence de publication: 2013031036/11.

(130038363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Biop Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 113, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 142.295.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Biop Luxembourg s.à.r.l. tenue le 4 mars 2013 à 10.00 heures au siège de la société

Il a été décidé de transférer le siège social de L – 1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, à L – 1870 Luxembourg, 113 Kohlenberg.

Pour extrait sincère et conforme
Le gérant

Référence de publication: 2013031021/13.

(130038432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Blue Machines International, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 47.384.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 janvier 2013 à 10.00 heures

L'assemblée prend bonne note du changement d'adresse de l'administrateur Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE de L-4901 Bascharage, 12 Boulevard J.F. Kennedy, à B-6761 Latour, 25 rue du 24 Août.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013031024/13.

(130038205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Agiofin S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 93.461.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2013:

Résolution:

L'Assemblée acte la démission en date du 8 février 2013 du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013030950/17.

(130037977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Aquatrans Navigation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 43.198.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013030989/11.

(130038187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

kolabutti, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintger, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 154.681.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013030929/11.

(130038237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Agrandir l'Habitat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 49.618.

EXTRAIT

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Joël Canton de son mandat de gérant de la Société et de le nommer gérant technique avec effet au 1^{er} mars 2013.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant Monsieur Patrice Dusautier, dirigeant de société, né à Dunkerque (France), le 15 janvier 1970, demeurant à 6 rue Munsterbusch L-2170 Senningerberg (Luxembourg), en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 1^{er} mars 2013. La Société sera désormais valablement engagée par la signature individuelle de celui-ci.

Son mandat est conféré pour une durée indéterminée.

Enregistré à Luxembourg.

Le Receveur.

Référence de publication: 2013030975/17.

(130038168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Aquatrans Navigation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 43.198.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 24. Januar 2013 um 11.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2015 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013030990/15.

(130038204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Batipol S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6165 Ernster, 7A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.406.

Il résulte de décisions prises en date du 1^{er} mars 2013 que:

- L'associé unique décide de révoquer Monsieur Jacek PIOTROWSKI, demeurant à L-5429 Hettermillen, 4, Route du Vin, de son poste de gérant technique de la société;
- Monsieur Przemyslaw JABLONOWSKI, gérant administratif de la société, né à Olsztyn (Pologne), le 19 février 1966, demeurant à L-6165 Ernster, 7A, Rue Principale, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Il a tous les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031017/15.

(130037753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour: *BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013031038/15.

(130038128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Chopin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.919.

Les statuts coordonnés au 25/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/03/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013031050/12.

(130038418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

ProDialog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 57.207.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. März 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013031325/12.

(130037843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.531.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 1^{er} Mars 2013, que Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031337/11.

(130037801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

PGF III (Tokenhouse) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.974.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 1^{er} Mars 2013, que Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031336/11.

(130037800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Newbusiness Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEWBUSINESS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013031300/11.

(130038077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

World Rail Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031451/10.

(130037882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Wole SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.409.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLE SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2013031449/11.

(130038301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Devera Brownfield Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 133.271.

L'an deux mille douze, le vingt-deux janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVERA BROWNFIELD FUND S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.271, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2819 du 5 décembre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notarié en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2351 du 20 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, employée privée, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Karola Böhm, employée privée, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall vers L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen, avec effet au 1^{er} janvier 2013.

2. Acceptation de la démission des administrateurs Nicolaus Bocklandt et Michael Lange et décharge à accorder avec effet au 1^{er} janvier 2013.

3. Nomination de nouveaux administrateurs.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} janvier 2013 de L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall vers L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier dans ses versions anglaise et française le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Capellen.”

Version française:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Capellen.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission des administrateurs Nicolaus Bocklandt et Michael Lange.

Par vote spécial, décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 1^{er} janvier 2013.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2013 les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil d'administration:

- Monsieur Jan Pieter Jozef De Nul, né à Aalst (Belgique), le 8 mai 1947, avec adresse professionnelle au 34-36, Parc d'Activités Capellen à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Paul François Lievens, né à Uccle (Belgique), le 12 décembre 1958, avec adresse professionnelle au 34-36, Parc d'Activités Capellen à L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg;

- Monsieur Dirk Emiel Octavie Van Rompaey, né à Malines (Belgique), le 30 janvier 1968, avec adresse professionnelle au 34-36, Parc d'Activités Capellen à L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2018 appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2017.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 janvier 2013, REM/2013/110. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027057/80.

(130033191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.442.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of January.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.442, having a share capital of EUR 12,550.- (the Company), incorporated on January 22, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 696 of April 24, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 27, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 994 of May 29, 2007.

There appeared:

BELL HOLDINGS (CAYMAN), L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 18958, represented by its general partner BAIN CAPITAL PARTNERS IX, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers Spv Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 16742, itself represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a private limited liability company organized under the

laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of BELL HOLDINGS (CAYMAN), L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 6. Miscellaneous.
- III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint BELL HOLDINGS (CAYMAN), L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 18958 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do every-thing which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.442 et disposant d'un capital social de EUR 12.550,- (la Société), constituée le 22 janvier 2007, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-696 le 24 avril 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 février 2007, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-994 le 29 mai 2007.

A comparu:

BELL HOLDINGS (CAYMAN), L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro 18958, représenté par son associé commandité, BAIN CAPITAL PARTNERS IX, L.P., une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Walkers Spv Limited, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 16742, lui-même représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de BELL HOLDINGS (CAYMAN), L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer BELL HOLDINGS (CAYMAN), L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro 18958, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule

responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1094. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013026978/156.

(130033057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

B5B S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei.

R.C.S. Luxembourg E 5.018.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den einundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Germain Jean BECKER, Zahnarzt für Kieferorthopädie, geboren in Luxemburg, am 2. Februar 1953, wohnhaft in L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei;

2° Frau Laurence Jeanne Marie Gabrielle Marthe HEINISCH, Apothekerin, geboren in Luxemburg, am 3. November 1955, wohnhaft in L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei;

3° Frau Anouk BECKER, Zahnarzt, geboren in Luxemburg, am 7. Mai 1982, wohnhaft in L-2539 Luxemburg-Cents, 140, boulevard Charles Simonis;

4° Herr Jean-Philippe BECKER, Zahnarzt und Student für Kieferorthopädie, geboren in Luxemburg, am 7. Juni 1984, wohnhaft in 7 rue Edouard Grenier, L-1642, Luxemburg-Bonnevoie,

5° Frau Géraldine BECKER, Student Betriebswirt, geboren in Luxemburg, am 2. Juli 1988, wohnhaft in L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei;

welche Komparenten unter 3° bis 5° hier vertreten sind durch Herrn Germain Jean BECKER, vorbenannt, laut den Bedingungen der Vollmacht, welche von den Komparenten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde und dem Notarakt beigegeben verbleibt.

Diese Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den instrumentierenden Notar um Beurkundung der Satzung einer Gesellschaft bürgerlichen Rechtes, welche sie unter sich gründen wollen wie folgt:

Art. 1. Es wird andurch eine Gesellschaft bürgerlichen Rechtes gegründet unter der Firma „B5B S.C.I.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Dudelange. Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Verwaltung und die Vermietung von Immobilien für eigene Rechnung.

In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen (se porter caution)

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Aktivitäten mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, sowie alle Transaktionen und Operationen vornehmen, welche diesen Gegenstand auf direkte oder indirekte Weise fördern oder seiner Ausdehnung dienlich sind, unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausend Euro (EUR 2.000,-) und ist eingeteilt in zweitausend (2000) Geschäftsanteile zu je ein Euro (EUR 1.-).

Art. 6. Die Abtretung von Geschäftsanteilen geschieht durch notarielle oder privatschriftliche Urkunde, unter den in Artikel 1690 des Code Civil vorgesehenen Bedingungen.

Art. 7. Die Abtretung von Geschäftsanteilen zwischen Gesellschaftern ist frei.

Die Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen von Todes wegen an Nichtgesellschafter, selbst Deszendenten oder Ehepartner, kann nur mit der Einwilligung aller überlebenden Gesellschafter geschehen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen. Der oder die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern ernannt der die Nutzniessung der Anteile besitzen. Bei dieser Ernennung bestimmen die Gesellschafter die Zahl der Geschäftsführer, die Dauer der Mandate sowie etwaige Bezüge.

Der oder die Geschäftsführer haben Drittpersonen gegenüber jede Befugnis, die Gesellschaft rechtsgültig in allen Rechtslagen zu vertreten.

Sie können insbesondere alle Kauf-, Verkaufs- oder Tauschurkunden, Hypothekenlöschungsurkunden oder Postpositionsurkunden mit oder ohne Quittung, Darlehensurkunden oder Krediteröffnungsurkunden für die Gesellschaft, Hypothekenbestellungsurkunden zu Lasten der Immobilien der Gesellschaft, rechtsgültig tätigen.

Ein jeder der Geschäftsführer kann eine Drittperson zu seinem Vollmachtnehmer bestimmen.

Art. 9. Die Gesellschafter nehmen ihre Beschlüsse gemeinsamen und einstimmig.

Art. 10. Jeder Geschäftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme sowie eine proportionnelle Verteilung des Gewinns. Er ist unteilbar der Gesellschaft gegenüber.

Art. 11. Die Gesellschafter haften den Gläubigern der Gesellschaft gegenüber auf nicht-solidarische und auf teilbare Art und Weise.

Die Gesellschafter haften den Gläubigern gegenüber im Verhältnis zu ihren Anteilen.

Diese Klausel muss in Verträgen auferlegt werden.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Weder Tod, Entmündigung noch Konkurs eines Gesellschafter bewirkt ein Ende der Gesellschaft.

Im Fall des Todes eines Gesellschafter bleibt die Gesellschaft zwischen den überlebenden Gesellschaftern und den eventuell gemäss Artikel 7 angenommenen Erben des verstorbenen Gesellschafter bestehen.

Art. 14. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle wird auf die Bestimmungen der Artikel 1832 und folgende des Zivilgesetzbuches Bezug genommen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die 2000 (Zwei Tausend) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Germain Jean BECKER, vorgeannt, 100 Anteile in vollem Eigentum und 900 Anteile in Nutzniessung . . .	100
2.- Frau Laurence Jeanne Marie Gabrielle Marthe HEINISCH, vorgeannt, 100 Anteile in vollem Eigentum und 900 Anteile in Nutzniessung	100
3.- Frau Anouk BECKER, vorgeannt, 600 Anteile in nacktem Eigentum	600
4.- Herr Jean-Philippe BECKER, vorgeannt, 600 Anteile in nacktem Eigentum	600
5.- Frau Géraldine BECKER, vorgeannt, 600 Anteile in nacktem Eigentum	600
TOTAL: Zwei Tausend Anteile	2000

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zweitausend Euro (EUR 2.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- a) Laurence HEINISCH, vorgeannt;
- b) Germain BECKER, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer.

Sollte einer der Geschäftsführer sterben, so bleibt der andere alleiniger Geschäftsführer und kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Germain Jean Becker, Jeanne Marie Gabrielle Marthe Heinisch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2013. LAC/2013/8170. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027008/106.

(130033123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Fiaccom, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 86.307.

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIACCOM (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 86.307, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 874 du 8 juin 2002. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koppes, docteur en sciences économiques et sociales, avec adresse professionnelle à L-3961 Ehlange/Mess, 7a, am Brill,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine Guth, comptable, avec adresse professionnelle à L-3691 Ehlange/Mess, 7a, am Brill.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Kremer, chef comptable, avec adresse professionnelle à L-3691 Ehlange/Mess, 7a, am Brill.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière vers L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill;

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière vers L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Ehlange-sur-Mess.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koppen, C. Guth, C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 janvier 2013. REM/2013/114. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027126/59.

(130033228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

GBL Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.904.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 31 décembre 2012, les 43 parts sociales de la société «GBL GROUP S.à r.l.» (numéro R.C.S.L.: B 157904) détenues par la société PRINCESS HOLDING S.à r.l. (numéro R.C.S.L.: B 157151) sise au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg ont été cédées à:

- Monsieur Jean-Louis BUSSEREAU demeurant 28, rue Claude Terrasse F-75016 PARIS pour 22 parts sociales.

- Monsieur Jean-Paul LIBERT demeurant 150, Shinnecok Hill, PA19311 AVONDALE, Pennsylvanie (USA) pour 21 parts sociales.

Après cession de ces parts sociales, Monsieur Jean-Louis BUSSEREAU demeurant 28, rue Claude Terrasse F-75016 PARIS détient 63 parts sociales de la société GBL GROUP S.à r.l. et Monsieur Jean-Paul LIBERT demeurant 150, Shinnecok Hill, PA19311 AVONDALE, Pennsylvanie (USA) détient 62 parts sociales GBL GROUP S.à r.l.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2013029831/18.

(130036243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Optimus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.743.

- CLARKESON MANAGEMENT COMPANY Ltd ayant son siège social à R.G. Hodgeplaza 2^{ème} étage Upper Main Street Wiskhams Kay, 1 P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI) IBC N° 212424,

dénonce son mandat d'administrateur

- LUCAS CONSULTING S.A. ayant son siège social à R.G. Hodgeplaza 2^{ème} étage Upper Main Street Wiskhams Kay, 1 P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI) IBC 348120.

dénonce son mandat d'administrateur

- M. Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 août.

dénonce son mandat d'administrateur et administrateur délégué

- INTERNATIONAL NET Ltd ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N° 529, Nassau, Bahamas, IBC N° 71055 B du 15 janvier 1998.

dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes

de la société:

Optimus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.743.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2013030029/26.

(130036003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Fondation Ste Zithe, Fondation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 32, rue Ste Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 69.

Comptes annuels au 31 décembre 2012

Bilan au 31 décembre 2012

ACTIF	Notes	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
C. ACTIF IMMOBILISE			
III. Immobilisations financières			
1. Parts dans des entreprises liées	3.2	1,00	1,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		1,00	1,00
D. ACTIF CIRCULANT			
III. Valeurs mobilières			
3. Autres valeurs mobilières	2.5/3.3	962.066,86	1.212.066,86
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	3.4	690.676,75	473.165,32
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		1.652.743,61	1.685.232,18
E. COMPTES DE REGULARISATION	3.7	22.169,97	0,00
b) projets au Luxembourg en voie de réalisation		22.169,97	
TOTAL DE L'ACTIF		1.674.914,58	1.685.233,18
PASSIF			
A. CAPITAUX PROPRES			
I. Capital souscrit		25.000,00	25.000,00
V. Résultats reportés	2.6/3.5	1.275.000,00	1.340.864,80
VI. Résultat de l'exercice		25.762,23	33.426,23
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1.325.762,23	1.399.291,03

D. DETTES NON SUBORDONNEES

9. Autres dettes

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.6	32.363,37	7.318,21
TOTAL DES DETTES		32.363,37	7.318,21
E. COMPTES DE REGULARISATION	3.7	316.788,98	278.623,94
a) projets au Malawi en voie de réalisation		264.053,38	222.620,55
b) projets au Luxembourg en voie de réalisation		52.735,60	56.003,39
TOTAL DU PASSIF		1.674.914,58	1.685.233,18

Compte de profits et Pertes pour l'exercice allant du 1 janvier 2012 au 31 décembre 2012

A. CHARGES	Notes	2012 (01.01.2012 31.12.2012) EUR	2011 (01.01.2011 31.12.2011) EUR
1. Consommation de marchandises et de matières premières consommables		250,40	0,00
2. Autres charges externes	4.3	9.291,39	6.990,60
5. Autres charges d'exploitation - dépenses pour projets statutaires	4.3.a	750.368,67	618.046,73
8. Intérêts et autres charges financières b) autres intérêts et charges	4.4	0,02	1.171,62
9. Charges exceptionnelles	4.5	596,62	464,37
11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus		6.526,95	2.108,25
12. Profit de l'exercice		25.762,23	33.426,23
TOTAL DES CHARGES		792.796,28	662.207,80
B. PRODUITS			
5. Autres produits d'exploitation - produits d'utilisation des dons	4.6	667.072,71	618.046,73
6. Reprise sur fonds pour projets		83.295,96	0,00
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant b) autres produits	4.7	37.687,50	40.937,50
8. Autres intérêts et autres produits financiers b) autres intérêts et produits financiers	4.7.a	4.740,11	3.223,57
9. Produits exceptionnels		0,00	0,00
10. Perte de l'exercice		0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS		792.796,28	662.207,80

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012

1. Généralités. La Fondation Sainte Zithe («la Fondation»), établissement d'utilité publique, a été constituée le 28 décembre 1994 pour une durée illimitée.

Son capital est de 25.000 €.

La Fondation a pour objet (extrait des statuts coordonnés du 7 juin 2006):

«...

a) Die umfassende Versorgung aller in Luxemburg wie im Ausland lebenden Schwestern, die der Kongregation "Schwestern Unserer Lieben Frau vom Berge Karmel" mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 32, rue Sainte Zithe, (nachfolgend "die Kongregation" genannt) angehören.

Hierzu gehört die Sicherstellung des Lebensunterhaltes und Lebensraumes, Aus- und Weiterbildung, Behandlung und Verpflegung in Krankheit und Alter sowie die Voraussetzungen für ein religiöses Leben in Gemeinschaft gemäß den Satzungen der Kongregation.

b) Die Förderung der Krankenhaus-, Alten- und Betreuungseinrichtungen, die im Sinne der Gründer der Kongregation fortzuführen sind.

In Afrika, insbesondere in Malawi, gehört neben der Gesundheitsversorgung umfassende Entwicklungsarbeit zu den Aufgaben der Kongregation. Hierzu sind Maßnahmen gegen Hunger und Unterernährung sowie Bildungsarbeit und Gesundheitsvorsorge zu rechnen.

Die Stiftung soll unbeschadet ihrer Aktivitäten im Ausland dauerhaft karitative Aufgaben in Luxemburg wahrnehmen.

c) Die Förderung eines religiösen, kulturellen und sozialen Rahmens für alte, verlassene oder notleidende Personen.

d) Die Unterstützung aller Projekte oder Initiativen, die diesen Tätigkeitsbereichen entsprechen.

...»

2. Présentation des comptes.

2.1. Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Une modification a été apportée en 2012 à la comptabilisation des recettes et des dépenses relatives aux projets humanitaires de la Fondation. Celles-ci sont reprises en autres produits d'exploitation respectivement en autres charges d'exploitation. L'excédent des recettes respectivement l'excédent de dépenses relatif aux projets sont repris en compte de régularisation passif, respectivement en compte de régularisation actif.

Les chiffres de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011 et relatifs aux postes de comptes de régularisation passif ont été reclassés en autres produits d'exploitation respectivement en autres charges d'exploitation afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant au 31.12.2012.

2.2. Périmètre comptable

Les présents comptes annuels représentent exclusivement les états financiers de la «Fondation Ste Zithe».

Ainsi les activités imputables à des personnes et/ou structures annexes existant sous la forme de fondation, d'association ou autres (amicales par exemple) et n'entrant pas directement dans le cadre de la «Fondation Ste Zithe» sont exclues des présents états financiers.

2.3. Devises

Les comptes de la Fondation sont établis en Euro (EUR).

Les avoirs et les dettes libellés en devises étrangères sont convertis en Euro au cours de change en vigueur au moment de la transaction. L'omission de leur évaluation au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice n'a pas d'effet significatif sur les comptes.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis en Euro au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains et les pertes de change résultant de leur règlement sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

2.4. Créances

Les créances figurent à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

S'il devient évident que le montant récupérable est inférieur à la valeur nominale, la réduction de valeur y afférente est comptabilisée en compte de profits et pertes.

2.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition, incluant les frais accessoires, et de leur valeur de marché, exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les revenus d'intérêts sur obligations détenues en portefeuille sont enregistrés à la date d'encaissement du coupon. Les intérêts courus non échus sur obligations détenues en portefeuille ne sont donc pas comptabilisés à la date de clôture au 31 décembre de chaque année.

2.6. Résultats reportés

Les résultats (bénéfices et pertes) générés par la Fondation ont été reportés à nouveau au passif du bilan. Toutefois, au début de l'exercice 2012 le montant de 99.291,03 € a été affecté aux projets en voie de réalisation (voir note 3.5.).

2.7. Dettes

Les dettes de la Fondation sont reprises au passif du bilan à leur valeur nominale.

3. Détail des postes du bilan.

3.1. Généralités

Avec un total bilantaire de 1.674.914,58 €, la Fondation génère un bénéfice de l'exercice de 25.762,23 €.

3.2. Participations

En date du 31 décembre 2007, la Fondation a reçu donation de 350 actions de la Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel S.A.. Ces actions ont fait l'objet d'une comptabilisation avec une valeur symbolique de 1,00 € dans les présents Etats Financiers.

3.3. Valeurs mobilières

La Fondation détient un portefeuille d'obligations cotées. En date du 23 novembre 2012 un titre d'un montant de 250.000,00€ a été remboursé par l'émetteur. Le montant en question a été versé au compte épargne. Le détail des titres se décompose comme suit:

31.12.2012 31.12.2011

Prix d'acquisition au début de l'exercice	1.212.066,86	1.462.066,86
Acquisitions	0,00	0,00
Ventes / cessions	(250.000,00)	(250.000,00)
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	962.066,86	1.212.066,86
Corrections de valeur au début de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur de l'exercice	0,00	0,00
Reprise de corrections de valeur	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	0,00	0,00
Valeur nette comptable à la clôture de l'exercice	962.066,86	1.212.066,86

La valeur de marché des valeurs mobilières s'élève à 1.016.660,00 € au 31 décembre 2012 (1.253.217,50 € au 31 décembre 2011). La plus-value latente correspondante (54.593,14 € au 31 décembre 2012) n'a pas été enregistrée dans les comptes eu égard au principe de prudence.

3.4. Avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et en caisses

Le détail des «avoirs en banques, avoirs en CCP, chèques et encaisses» au 31.12.2012 se décompose comme suit:

	31.12.2012	31.12.2011
Comptes courants	5.746,18	2.674,28
Comptes épargne	684.930,57	470.491,04
Total	690.676,75	473.165,32

3.5. Résultats reportés

L'évolution du solde du compte «Résultats reportés» au cours des deux derniers exercices se présente de la façon suivante (voir note 2.6.):

	31.12.2012	31.12.2011
Résultats reportés à l'ouverture de l'exercice	1.340.864,80	1.642.673,67
Résultat de l'exercice précédent	33.426,23	138.770,13
Somme affectée aux projets en voie de réalisation	(99.291,03)	(440.579,00)
Résultats à reporter à la clôture de l'exercice	1.275.000,00	1.340.864,80

Suivant décision du Conseil d'Administration le capital qui doit être à disposition de façon permanente à la Fondation a été fixé à 1.300.000,00 €. Pour cette raison l'excédent, soit 99.291,03€, a été libéré pour financer des projets.

3.6. Autres dettes

Le poste des «autres dettes» au 31 décembre 2012 correspond à des factures reçues ou à recevoir et impayées à cette date.

Aucune des dettes reprises sous le poste des «Autres dettes» n'est garantie par des sûretés réelles.

Par ailleurs, la Fondation n'a pas, au 31 décembre 2012, d'«Autres dettes» dont la durée résiduelle est supérieure à cinq ans.

3.7. Comptes de régularisation

L'évolution du solde du «Compte de régularisation» au cours des deux exercices se présente de la façon suivante:

	Projets au		Total 2012	Total 2011
	Malawi	Luxembourg		
Situation au 1 ^{er} janvier 2012	222.620,55	56.003,39	278.623,94	440.579,00
Projets financés au cours de l'exercice 2012	(661.867,51)	(88.501,16)	(750.368,67)	(618.046,73)
Dons reçus au cours de l'exercice 2012	604.009,31	63.063,40	667.072,71	456.091,67
Somme affectée aux projets (décision du CA du 28.02.12)	99.291,03	0,00	99.291,03	
Solde à la clôture au 31 décembre 2012	264.053,38	30.565,63	294.619,01	278.623,94

La somme totale de 294.619,01 € se compose des montants figurant dans les comptes de régularisation au passif, soit 316.788,98 € et à l'actif du bilan, soit 22.169,97€.

4. Détail des postes du compte de profits et Pertes.

4.1. Frais de personnel

Les frais de personnel représentant les salaires versés à deux médecins exerçant à l'hôpital St Gabriel au Malawi, sont comptabilisés dans les charges d'exploitation relatives aux projets (voir notes 2.6. et 3.7.).

Ces personnes exerçant à l'étranger, elles ne relèvent pas de la sécurité sociale luxembourgeoise. Leurs salaires n'ont, à ce titre, pas fait l'objet de prélèvements sociaux au Luxembourg.

4.2. Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant

Pour l'exercice 2012 il n'y a pas de correction de valeur à enregistrer pour les valeurs mobilières, du fait qu'au 31.12.2012 le prix du marché était supérieur au prix d'acquisition (voir à ce sujet la note 3.3).

4.3. Autres charges externes

Les autres charges externes correspondent aux frais et commissions bancaires, aux honoraires du réviseur, aux cotisations, etc....

4.3.a Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se composent des projets statutaires au Malawi et au Luxembourg financés par la Fondation (voir note 3.7.).

4.4. Intérêts et charges assimilées

Les intérêts et charges assimilées correspondent aux charges financières relatives aux comptes bancaires et aux valeurs mobilières.

4.5. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles pour un montant de 596,62 € se composent principalement de charges relatives à l'exercice 2011.

4.6. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent de dons utilisés pour des projets (voir note 3.7.).

4.7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant

Les produits des éléments financiers de l'actif circulant correspondent aux intérêts créditeurs perçus sur les valeurs mobilières.

4.7.a Autres intérêts et autres produits financiers

Les intérêts et produits financiers correspondent aux intérêts créditeurs perçus sur les comptes bancaires.

5. Engagements hors bilan. Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun engagement hors-bilan.

Budget 2013

	Montants en EUR
Projets en voie de réalisation	705.000,00
Charges externes, charges de comptes et frais financiers	12.500,00
Total:	<u>717.500,00</u>
Produits divers	588.000,00
Produits financiers	68.600,00
Total:	<u>656.600,00</u>

Membres du Conseil d'Administration

Soeur Brigitte, née Brigitte Schneiders, Supérieure Générale, Luxembourg,
présidente

Soeur Wilfrieda, née Elisabeth Hoffmann, Assistante Générale, Luxembourg,
vice-présidente

Soeur docteur Myriam, née Marguerite Ney, membre du Conseil d'Administration de la Fondation Ste Zithe, Luxembourg,

trésorerie,

Soeur Françoise, née Fanny Koedinger,
membre du Conseil d'Administration de la Fondation Ste Zithe, Luxembourg,

Soeur Michèle, née Josette Koedinger,
membre du Conseil d'Administration de la Fondation Ste Zithe, Luxembourg,

Monsieur le professeur docteur Ernest Gillen,
membre du Conseil d'Administration de la Fondation Ste Zithe, Luxembourg,

Monsieur Pit Hentgen
membre du Conseil d'Administration de la Fondation Ste Zithe, Luxembourg,

Monsieur Michel Wurth,
membre du Conseil d'Administration de la Fondation Ste Zithe, Luxembourg,

Monsieur Guy Schleder
membre du Conseil d'Administration de la Fondation Ste Zithe, Luxembourg,

Etabli à Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Dr Hans Jürgen GOETZKE / Soeur Brigitte SCHNEIDERS

Directeur général / Présidente

Référence de publication: 2013027136/247.

(130033116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

JB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.491.

En date du 15 Février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert

Fonction: Administrateur

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Nellinger Gerhard

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Managements Services Sàrl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Johannes Adrianus Gerardus Van den Berg

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019

Adresse: Village Market EAK-Nairobi

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur,

Mandat: Du 15/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013031207/37.

(130038346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 654.354.392,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.493.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public established in 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.493

(the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 17 December 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 122 dated 16 January 2008 and lastly amended by a deed enacted on 28 December 2012 by Maître Carlo Wersandt, the undersigned notary, in process of publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

There appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under number 93717 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr. Christian Dostert, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 29 January 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 1,902,193 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-three) shares of the Company with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the conversion, with retrospective effect as from 1 January 2012, of the currency of the share capital of the Company from USD into SEK and of the nominal value of the shares of the Company;
3. Consequent rectification, with retrospective effect as from 28 March 2012, of the currency of the increase of share capital of the Company having occurred upon an extraordinary general shareholder's meeting held before a notary on 28 March 2012;
4. Consequent rectification, with retrospective effect as from 18 December 2012, of the currency of the increase of share capital of the Company having occurred upon an extraordinary general shareholder's meeting held before a notary on 18 December 2012 (as rectified through a notary deed on 28 December 2012 with retrospective effect as from 18 December 2012);
5. Second rectification, with retrospective effect as from 18 December 2012, of the contribution amount related to the share capital increase of the Company dated 18 December 2012 (firstly rectified through a notary deed on 28 December 2012 with retrospective effect as from 18 December 2012), in order to reflect the correct valuation of the contribution made by the sole shareholder of the Company;
6. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to change the USD (United States Dollars) currency in which the Company's share capital is expressed and to convert the currency of the share capital of the Company into SEK (Swedish Krona), with retrospective effect as from 1 January 2012, using the USD/SEK exchange rate applicable as of 1 January 2012 as published on the Oanda website being USD 1 for SEK 6.88 (the "Conversion").

As a result of the Conversion, the share capital of the Company amounted on 1 January 2012 to SEK 654,353,704 (six hundred fifty four million three hundred fifty-three thousand seven hundred four Swedish Krona) represented by 1,902,191 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-one) shares having a nominal value of SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona) each, and further to the subsequent share capital increases dated 28 March 2012 and 18 December 2012 and the resolutions below, shall amount as from 18 December 2012 to SEK 654,354,392 (six hundred fifty-four million three hundred fifty-four thousand three hundred ninety two Swedish Krona) represented by 1,902,193 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-three) shares having a nominal value of SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona) each.

Third resolution:

In accordance with the Conversion, it is resolved, with retrospective effect as from 28 March 2012, that the increase of share capital of the Company dated 28 March 2012 amounted to SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona), so as to raise it from its previous amount of SEK 654,353,704 (six hundred fifty four million three hundred fifty-three thousand seven hundred four Swedish Krona) to SEK 654,354,048 (six hundred fifty four million three hundred fifty-four thousand forty-eight Swedish Krona) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona), subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 246,511,705 (two hundred forty-six million five hundred eleven thousand seven hundred five Swedish Krona), out of which an amount of SEK 34.40 (thirty-four Swedish Krona forty Ore) has been allocated to the legal reserve of the Company, the aggregate amount of the contribution on 28 March 2012 being in accordance with the USD/SEK exchange rate applicable on 28 March 2012 as published on the European Central Bank website being USD 1 for SEK 6.658169.

Fourth resolution:

In accordance with the Conversion, it is resolved, with retrospective effect as from 18 December 2012, that the increase of share capital of the Company dated 18 December 2012 amounted to SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona), so as to raise it from its previous amount of SEK 654,354,048 (six hundred fifty four million three hundred fifty-four thousand forty-eight Swedish Krona) to SEK 654,354,392 (six hundred fifty four million three hundred fifty-four thousand three hundred ninety-two Swedish Krona) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona), subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 7,865,951,059 (seven billion eight hundred sixty-five million nine hundred fifty-one thousand fifty-nine Swedish Krona), which share premium was rectified, through an extraordinary general shareholder's meeting held before a notary on 28 December 2012 (with retrospective effect to 18 December 2012), out of which an amount of SEK 34.40 (thirty-four Swedish Krona forty Ore) has been allocated to the legal reserve of the Company, the aggregate amount of the contribution on 18 December 2012 (as rectified on 28 December 2012) being in accordance with the USD/SEK exchange rate applicable on 18 December 2012 as published on the Oanda website being USD 1 for SEK 6.64625).

Fifth resolution:

It is resolved to further rectify, with retrospective effect as from 18 December 2012, the contribution amount related to the increase of capital of the Company dated 18 December 2012 (as rectified on 28 December 2012) in order to reflect the correct valuation of the contribution which has been made on 18 December 2012, resulting in an impact on the share premium amount.

Consequently, the share capital of the Company has been increased on 18 December 2012 by an amount of SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona) so as to raise it from its previous amount of SEK 654,354,048 (six hundred fifty four million three hundred fifty-four thousand forty-eight Swedish Krona) to SEK 654,354,392 (six hundred fifty four million three hundred fifty-four thousand three hundred ninety-two Swedish Krona) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona), subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 7,496,243,721 (seven billion four hundred ninety-six million two hundred forty-three thousand seven hundred twenty-one Swedish Krona) paid on the share premium account of the Company, out of which an amount of SEK 34.40 (thirty-four Swedish Krona forty Ore) has been allocated to the legal reserve, the whole having been fully paid up through a contribution in kind of (i) a claim and (ii) all the 145,055 (one hundred forty-five thousand fifty-five) shares having a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) held by the Sole Shareholder in White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.287, the aggregate amount of the contribution as of 18 December being in accordance with the USD/SEK exchange rate applicable on 18 December 2012 as published on the Oanda website being USD 1 for SEK 6.64625).

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association shall be read from now on as follows (article 8, paragraph 2 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at SEK 654,354,392 (six hundred fifty-four million three hundred fifty-four thousand three hundred ninety two Swedish Crowns), represented by 1,902,193 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-three) shares with a nominal value of SEK 344 (three hundred forty-four Swedish Krona) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its notarial deed, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour de janvier.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire établi 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.493 (la «Société»), constituée par un acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 daté du 16 janvier 2008 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 28 décembre 2012 de Maître Carlo Wersandt, le notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il est apparu:

L'associé unique de la société, WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar, enregistré avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 93717 Associé Unique», dûment représenté par Monsieur Christian Dostert, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 janvier 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 1.902.193 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été préalablement dûment informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la conversion, avec effet rétroactif au 1 janvier 2012, de la devise du capital social de la Société d'USD en SEK et de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
3. Conséquente rectification, avec effet rétroactif au 28 mars 2012, de la devise de l'augmentation de capital social de la Société ayant eu lieu suivant une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue devant notaire en date du 28 mars 2012;
4. Conséquente rectification, avec effet rétroactif au 18 décembre 2012, de la devise de l'augmentation de capital social de la Société ayant eu lieu suivant une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue devant notaire en date du 18 décembre 2012 (telle que rectifiée par un acte notarié du 28 décembre 2012 avec effet rétroactif au 18 décembre 2012);
5. Seconde rectification, avec effet rétroactif au 18 décembre 2012, du montant de l'apport relatif à l'augmentation de capital de la Société du 18 décembre 2012 (rectifiée une première fois par un acte notarié du 28 décembre 2012 avec effet rétroactif au 18 décembre 2012), afin de refléter la juste évaluation de l'apport réalisé par l'associé unique de la Société;
6. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la

documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de changer la devise en USD (Dollars Américains) dans laquelle le capital social de la Société est exprimé et de convertir le capital social de la Société en SEK (Couronnes Suédoises), avec effet rétroactif au 1 janvier 2012, en utilisant le taux de change USD/SEK applicable au 1 janvier 2012, tel que publié sur le site internet Oanda, soit 1 USD pour 6,88 SEK (la «Conversion»).

En conséquence de la Conversion, le capital social de la Société s'élève au 1 janvier 2012 à 654.353.704 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante sept cent quatre Couronnes Suédoises) représenté par 1.902.191 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises) chacune, et que, suivant aux augmentations de capital subséquentes en date du 28 mars 2012 et du 18 décembre 2012 et des résolutions ci-dessous, il s'élèvera, à compter du 18 décembre 2012, à 654.354.392 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt douze Couronnes Suédoises) représenté par 1.902.193 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales ayant une valeur nominale de 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises) chacune.

Troisième résolution:

Conformément à la Conversion, il est décidé avec effet rétroactif au 28 mars 2012, que l'augmentation de capital social de la Société réalisée le 28 mars 2012 s'élevait à 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises) afin de l'augmenter de son montant initial de 654.353.704 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante sept cent quatre Couronnes Suédoises) à 654.354.048 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante quatre mille quarante huit Couronnes Suédoises) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 246.511.705 SEK (deux cent quarante six millions cinq cent onze mille sept cent cinq Couronnes Suédoises), dont un montant de 34,40 SEK (trente quatre Couronnes Suédoises quarante Öre) sera attribué à la réserve légale, le montant total de l'apport au 28 mars 2012 étant conforme au taux de change USD/SEK applicable au 28 mars 2012 tel que publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne, soit 1 USD pour 6,658169 SEK.

Quatrième résolution:

Conformément à la Conversion, il est décidé avec effet rétroactif au 18 décembre 2012, que l'augmentation de capital social de la Société réalisée le 18 décembre 2012 s'élevait à 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises) afin de l'augmenter de son montant initial de 654.354.048 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante quatre mille quarante quatre Couronnes Suédoises) à 654.354.392 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt douze Couronnes Suédoises) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 7.865.951.059 SEK (sept milliards huit cent soixante cinq millions neuf cent cinquante et un mille cinquante neuf Couronnes Suédoises), lequel montant de prime d'émission a été rectifié suivant une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société, tenue devant notaire le 28 décembre 2012 (avec effet rétroactif au 18 décembre 2012) dont un montant de 34,40 SEK (trente quatre Couronnes Suédoises quarante Öre) sera attribué à la réserve légale, le montant total de l'apport au 18 décembre 2012 (tel que rectifié le 28 décembre 2012) étant conforme au taux de change USD/SEK applicable au 18 décembre 2012 tel que publié sur le site internet Oanda, soit 1 USD pour 6,64625 SEK.

Cinquième résolution:

Il est décidé de rectifier, avec effet rétroactif au 18 décembre 2012, le montant de l'apport relatif à l'augmentation de capital de la Société en date du 19 décembre 2012 (tel que rectifié le 28 décembre 2012) afin de refléter la juste évaluation de l'apport qui a été réalisé le 18 décembre 2012, dont il résulte que le montant de prime d'émission est concerné par ce changement.

En conséquence, d'augmenter le capital social de la Société a été augmenté, au 18 décembre 2012 de 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises) afin de l'augmenter de son montant précédent de 654.354.048 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante quatre mille quarante huit Couronnes Suédoises) à 654.354.392 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt douze Couronnes Suédoises) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 7.496.243.721 SEK (sept milliards quatre cent quatre vingt seize millions deux cent quarante trois mille sept cent vingt et un Couronnes Suédoises) sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 34,40 SEK (trente quatre Couronnes Suédoises quarante Öre) sera attribué à la réserve légale, l'intégralité étant libérée par un apport en nature de (i) une créance et (ii) toutes les 145.055 (cent quarante-cinq mille cinquante-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 SEK (une Couronne Suédoise) détenues par l'Apporteur dans White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.287, l'apport ayant une

valeur totale conforme au taux de change USD/SEK publié sur le site internet Oanda le 18 décembre 2012, soit 1 USD pour 6,64625 SEK.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit (l'article 8, paragraphe 2 demeurant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 654.354.392 SEK (six cent cinquante quatre millions trois cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt douze Couronnes Suédoises) représenté par 1.902.193 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales d'une valeur nominale de 344 SEK (trois cent quarante quatre Couronnes Suédoises) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 1.200,- (mille deux cents Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013026859/264.

(130032390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Paragon Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Portugal Management S.à r.l.).**

Capital social: GBP 616.209,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.036.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 7.867.516,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 22, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "Portugal Management S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167036, established pursuant to a deed of the undersigned notary of February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 5, 2012, number 890 and whose bylaws have

been last amended by a deed of the undersigned notary, dated December 28, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at thirty thousand six hundred seventy-eight Great Pounds Sterling (GBP 30.678,00) represented by thirty thousand six hundred seventy-eight (30.678) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "Paragon Management S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Paragon Management S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders."

Third resolution

The sole shareholder resolves to create two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares).

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to convert the thirty thousand six hundred seventy-eight (30.678) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each, issued by the Company, into thirty thousand six hundred seventy-eight (30.678) Class A Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of five hundred eighty-five thousand five hundred thirty-one Pounds Sterling (GBP 585.531,00) in order to raise it from its present amount of thirty thousand six hundred seventy-eight Pounds Sterling (GBP 30.678,00) to six hundred sixteen thousand two hundred nine Pounds Sterling (GBP 616.209,00), by the creation and issuance of;

- two hundred sixty-four thousand nine hundred fifty-eight (264.958) Class A Shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each (the New Class A Shares);
- three hundred twenty thousand five hundred seventy-three (320.573) Class B Shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each (the New Class B Shares).

Subscription - Payment

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Class A Shares and the New Class B Shares, together with a share premium linked to the Class A Shares in the amount of fifty thousand eight hundred twenty-nine Pounds Sterling (GBP 50.829,00), in the aggregate amount of six hundred thirty-six thousand three hundred sixty Pounds Sterling (GBP 636.360,00) and to fully pay them up by payment in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance of the accounts of the Company, dated January 23, 2013;
- a contribution declaration of Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the conversion of such receivable is effective as from January 23, 2012, without qualification;
- the receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, is entitled to any rights as to the receivable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated January 22, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution

Following the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

« **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at six hundred sixteen thousand two hundred nine Pounds Sterling (GBP 616.209,00), represented by two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-six (295.636) class A shares (hereinafter, the Class A Shares), and three hundred twenty thousand five hundred seventy-three (320.573) class B shares (hereinafter, the Class B Shares, together with the Class A Shares referred to hereunder as the Shares) with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1,00) each."

Seventh resolution

Following to the above, the sole shareholder resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company to be read as follows:

« **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Portugal Topco Limited, a limited company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered seat at 1st Floor, 2 Park Street, London W1K 2HX, United Kingdom, registered with the Companies House for England and Wales under number 8339980 (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2.000,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498,

ici représenté par Mme Sofia Da Chao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Portugal Management S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167036, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 890 du 5 avril 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille six cent soixante-dix-huit Livres Sterling (GBP 30.678,00) divisé en trente mille six cent soixante-dix-huit (30.678) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Paragon Management S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Paragon Management S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à la création de deux classes différentes d'actions dénommées les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir les trente mille six cent soixante-dix-huit (30.678) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, émises par la Société, en trente mille six cent soixante-dix-huit (30.678) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-et-une Livres Sterling (GBP 585.531,00) pour le porter de son montant actuel de trente mille six cent soixante-dix-huit Livres Sterling (GBP 30.678,00) à six cent seize mille deux cent neuf Livres Sterling (GBP 616.209,00) par la création et l'émission de:

- deux cent soixante-quatre mille neuf cent cinquante-huit (264.958) Parts Sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales de Classe A);
- trois cent vingt mille cinq cent soixante-treize (320.573) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales de Classe B).

Souscription - Libération

Neuheim Lux Group Holding V, précité, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A et aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B, ensemble avec une prime d'émission de cinquante mille huit cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 50.829,00), d'une valeur totale de six cent trente-six mille trois cent soixante Livres Sterling (GBP 636.360,00) et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Neuheim Lux Group Holding V, précité, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une balance de la Société, en date du 23 janvier 2013;
- une déclaration d'apport de Neuheim Lux Group Holding V, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la créance apportée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Neuheim Lux Group Holding V, précité, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la conversion de cette créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 23 janvier 2013;
- la créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Neuheim Lux Group Holding V, précitée, ne détient de droit sur la créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer sa conversion et de la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 22 janvier 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Sixième résolution

Suite à la conversion ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la Société s'élève à six cent seize mille deux cent neuf Livres Sterling (GBP 616.209,00) représenté par deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-six (295.636) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), et trois cent vingt mille cinq cent soixante-treize (320.573) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, référencées ci-dessous comme les Parts Sociales), toutes d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune." »

Septième résolution

Suite à quoi, l'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Portugal Topco Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 2 Park Street, 1st Floor, Londres W1K 2HX, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House for England and Wales sous le numéro 8339980 (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur de Parts Sociales de Classe B;

- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de classe A de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur Parts Sociales de Classe A.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1218. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026712/237.

(130032009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Eliop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.518.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

ELIOP Srl, en liquidation, société constituée et régie par les lois d'Italie, ayant son siège social à I-16121 Genova (Gênes), Via XII Ottobre 2/121, Italie (l'Actionnaire),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1.- Que la société dénommée ELIOP INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83518 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 2001, publié au Mémorial C numéro 156 du 29 janvier 2002.

2.- Que le capital social de la Société est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

3.- Que l'Actionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4.- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5.- Que l'Actionnaire, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif restant éventuel est réparti à l'Actionnaire.

6.- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société à savoir:

- Monsieur Benoît Bauduin, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Patrick Moinet, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Luc Géronchal, en tant qu'administrateur;
- La société REVICONSULT S.à r.l., en tant que commissaire.

8.- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027085/52.

(130033239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Finic XXI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.401.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Michel NICOLETTA, retraité, né le 30 juin 1942, à Aix-Les-Bains, demeurant au 18, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne,

2. Monsieur Christophe NICOLETTA, entrepreneur, né le 4 août 1966, à Thionville (France), demeurant au 12, rue Geneviève Pichard F-57950 Montigny-lès-Metz,

3. Madame Marie-José NICOLETTA, retraitée, née le 4 septembre 1944, à Saint-Etienne, demeurant au 18, rue de Gandrange F-57185 Vitry-sur-Orne,

Les trois ici représentés par Mademoiselle Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

En vertu de trois procurations signées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «FINIC XXI LUX S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant le consentement de la majorité des associés représentant au moins 75 % du capital social de la société.

La transmission des parts sociales par voie de succession ou de liquidation de communauté est soumise à l'agrément des associés à la majorité des associés représentant au moins 75 % des parts sociales ayant le droit de vote, sauf pour les héritiers déjà associés en cas de transmission pour cause de mort, et pour les conjoints déjà associés en cas de liquidation de communauté. En cas de transmission par voie de décès, cette majorité se calcule en ne tenant compte que des associés survivants et des parts sociales détenues par eux.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants pré qualifiés, représentés comme dit, déclarent souscrire les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, comme suit:

1. Monsieur Michel NICOLETTA, prénommé, déclare souscrire à une (1) part sociale;
2. Monsieur Christophe NICOLETTA, prénommé, déclare souscrire à mille deux cent quarante-huit (1.248) parts sociales;
3. Madame Marie José NICOLETTA, prénommée, déclare souscrire à une (1) part sociale;

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Ledit certificat restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christophe NICOLETTA, prénommé,
 - Monsieur Michel NICOLETTA, prénommé,
 - Madame Marie-José NICOLETTA, prénommée.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7305. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027130/177.

(130033192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Gravity Transport System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.385.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- GRAVITY TRANSPORT SYSTEM S.P.R.L., société privée à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à B-6792 Halanzy, 18, Rue des Vergers, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0831 653 650;

2.- ART' LUX VOYAGES & EVENEMENTS, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 156.104.

toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui substituées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de Gravity Transport System S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur de tous brevets, marques et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que de tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- GRAVITY TRANSPORT SYSTEM S.P.R.L., prédésignée	500 cinq cents actions
2.- ART' LUX VOYAGES & EVENEMENTS, prédésignée	500 cinq cents actions
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

42901

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 1.150,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Sophie ADAM, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 6 mai 1972, demeurant à B-4990 Lierneux, Pré du Renard 8/5, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A;

b) Monsieur Philippe DELTOMBE, avocat, né à Rocourt (Belgique), le 16 avril 1969, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles - Galerie du Roi, 27, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A;

c) Monsieur Fabrice LOUETTE, dirigeant de sociétés, né à Chênée (Belgique), le 22 septembre 1971, demeurant à B-4000 Liège, 15, avenue de la Laiterie (Belgique), administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B;

d) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

La société privée à responsabilité limitée de droit belge Bureau Comptable Denis & Compagnie, établie et ayant son siège social à B-6730 Tintigny, rue Grande 67, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0448.939.556.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

5. L'adresse de la Société est établie à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, décident de déléguer, pour une durée indéterminée, à Monsieur Fabrice LOUETTE, dirigeant de sociétés, né à Chênée (Belgique), le 22 septembre 1971, demeurant à B-4000 Liège, 15, avenue de la Laiterie (Belgique), la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 3, des statuts.

Dans le cadre de la gestion journalière, Monsieur Fabrice LOUETTE pourra engager la Société par sa seule signature jusqu'à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027153/242.

(130032905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Philippe DIAN, né à Amiens, France, le 3 avril 1955, demeurant à F-75002 Paris, 5, rue du Mail.
- 2) RFPC S.A.R.L., ayant son siège social à F-75008 Paris, 12, rue Marbeuf, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 412 615 585.
- 3) Madame Charlotte VOGELE, née à St Peters, Lund, Suède, le 18 mai 1964, demeurant à F-75116 Paris, 17, avenue du Président Wilson.
- 4) Madame Apolline LORY, née à Konolfingen, Suisse, le 27 septembre 1990, demeurant à F-75006 Paris, 21, rue Dauphine.
- 5) Monsieur Thomas MARTENSSON, né à Stockholm, Suède, le 3 juin 1966, demeurant à F-75006 Paris, 12 rue Git le Cœur.
- 6) Monsieur Michael BUGAJ, né à Stockholm, le 3 août 1982, demeurant à F-75002 Paris, 46, rue des Jeuneurs.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Madame Catia CAMPOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu de six (6) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GO FIND IT TECHNOLOGIES s.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170730, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2237 du 8 septembre 2012;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité conformément à l'article 5, troisième alinéa, d'autoriser le rachat de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales appartenant à Monsieur Michael BUGAJ par la Société elle-même.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate dès lors que Monsieur Michael BUGAJ, préqualifié, propriétaire de quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) de la Société, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date d'une cession de parts datée de ce jour, trois cent soixante-quinze (375) parts sociales à la Société.

La prédite convention de cession de parts, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Intervention

Monsieur Christian TAILLEUR, et Monsieur Keimpe REITSMA, agissant en leur qualité de gérants, déclarent accepter expressément la prédite cession de parts au nom et pour compte de la Société et dispensent le cédant de la faire notifier à la Société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital à concurrence de quatre cent soixante-huit euros et soixante-quinze cents (468,75.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à douze mille trente et un euros et vingt-cinq centimes (12.031,25) par le remboursement et l'annulation des trois cent soixante-quinze (375) parts sociales rachetées par la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-huit euros et soixante-quinze cents (468,75.- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trente et un euros et vingt-cinq centimes (12.031,25) à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) par l'émission de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales nouvelles de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, assorties d'une prime d'émission de cent quarante-neuf mille cinq cent trente et un euros et vingt-cinq centimes (149.531,25.- EUR) parts sociales nouvelles,.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite RFPC S.A.R.L., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire aux 375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission d'un montant global de cent quarante-neuf mille cinq cent trente et un euros et vingt-cinq centimes (149.531,25.- EUR) moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) se trouve

dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-avant, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

"The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Cents (1.25 EUR) each."

Version française

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant aux modifications des articles des statuts; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. CAMPOS, C. TAILLEUR, K. REITSMA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013027168/90.

(130032706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Galeria Kaufhof Beteiligung S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.834.

Am einunddreißigsten Tag des Monats Januar im Jahre zweitausenddreizehn,
vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Galeria Kaufhof Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.801,

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre DIAS, Privatbeamten, geschäftsansässig in 71, rue de Golf, L-1638 Senningerberg, aufgrund einer am 29. Januar 2013 in Luxemburg privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die besagte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem vorgenannten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, wie oben erklärt vertreten, ist die Alleingesellschafterin der Galeria Kaufhof Beteiligung S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.834 (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 9. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", am 10. Februar 2012 unter Nummer 365. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und den unterzeichnenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Die Gesellschafterversammlung fasst folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Gesellschaft in „SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l.“ umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

Art. 1. Form - Name. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l.“ (nachstehend die "Gesellschaft") untersteht dem luxemburgischen Recht, das für eine solche juristische Person gilt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Gebühren, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf circa TAUSENDEINHUNDERT Euro (1.100 EUR) geschätzt.

Um Vorgenanntes zu beurkunden, wurde diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem die vorliegende Urkunde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, wurde diese von dem Vertreter der erschienenen Person und dem vorgenannten Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 février 2013. LAC / 2013 / 5695. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027143/51.

(130033282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.631.

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Tanja LAHODA, Diplom-Ingenieur, geboren in Trier (Deutschland) am 17. August 1970, wohnhaft in L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee;

2.- Herr Daniel GIORGETTI, technischer Ingenieur, geboren in Luxemburg, am 18. März 1971, wohnhaft in L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee, und

3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH, mit Sitz in D-44135 Dortmund, Schönhauser Strasse 15, eingetragen beim Amtsgericht Dortmund unter der Nummer HRB 14037 alle hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund von drei (3) ihm erteilten privatschriftlichen Vollmachten.

Die genannten Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l., mit Sitz in L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 88.631 (die „Gesellschaft“), gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Tom Metzler, Notar im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 8. August 2002, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1464 vom 10. Oktober 2002, deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß einer Urkunde aufgenommen durch Tom Metzler, Notar im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 17. Juli 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1920 vom 7. September 2007.

Die Komparenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, ersuchen den unterzeichneten Notar die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um EUR 6.250,- (sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro) herabzusetzen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 25.000,- (fünfundzwanzig tausend Euro) auf EUR 18.750,- (achtzehn tausend sieben hundert fünfzig Euro) zu bringen, durch Rückzahlung des Betrages von 14.877,31 (vierzehn tausend acht hundert sieben und siebenzig euro und einunddreißig centime) an die Gesellschafterin HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH und durch Annullierung der von ihr gehaltenen fünfundzwanzig (25) Anteilen.

Der Geschäftsführung der Gesellschaft wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen, die Rückzahlung an den Gesellschafter zu tätigen, welche jedoch erst dreissig (30) Tage nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C erfolgen kann.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Satzung wie folgt anzupassen:

„Das Gesellschaftskapital beträgt achtzehn tausend sieben hundert fünfzig Euro (EUR 18.750,-), eingeteilt fünfundsiebzig (75) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-).“

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1.- Frau Tanja Lahoda, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-8395 Septfontaines, 8, rue de l'Eglise,	
fünfzig Anteile	50
2.- Herr Daniel Giorgetti, technischer Ingenieur, wohnhaft in L-8395 Septfontaines, 8, rue de l'Eglise,	
fünfundzwanzig Anteile	25
Total: fünfundsiebzig Anteile	75

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt.“

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 950,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/218. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Junglinster, den 25. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027187/60.

(130033187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Adminis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.943.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Ana Cristina DE ESPANA BARRI, demeurant à E-08034 Barcelone, 7, Manuel Ballbe (Espagne)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "Adminis S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.943, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 643 du 10 septembre 1998

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 267 du 28 février 2007,

b.- Que le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 1.187.455,-), divisé en trente-huit mille trois cent cinq (38.305) actions sans désignation de valeur nominale.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Adminis S.A."

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027601/51.

(130033738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Alysea Luxembourg Les Soins S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.837.

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Alysea Luxembourg Les Soins S.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159.837, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1215 du 7 juin 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 07 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 3140 du 21 décembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana FERNANDES, Executive Assistant, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social vers L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société vers L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Crauthem (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E.DUBLET, B. PLEIN, A. FERNANDES, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2013. Relation GRE/2013/277. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027586/55.

(130033629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Alysea Luxembourg Les Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.926.

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Alysea Luxembourg Les Services S.A.", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159.926, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1266 du 10 juin 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 07 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 3090 du 16 décembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana FERNANDES, Executive Assistant, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social vers L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société vers L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Crauthem (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E.DUBLET, B. PLEIN, A. FERNANDES, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2013. Relation GRE/2013/278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027584/55.

(130033636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Wittberg Garten-und Landschaftsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.561.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünften Tag im Monat Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven,

Sind erschienen:

1.- Herr Ronny WITTIG, Gartengestalter, geboren in Rudolstadt (D), am 13. März 1979, wohnhaft in D-54457 Wincheringen-Bilzingen, Neustrasse 10.

2.- Frau Rebecca WEINBERG, Gartengestalterin, geboren in Stolberg (D), am 16. August 1980, wohnhaft in D-54457 Wincheringen-Bilzingen, Neustrasse 10.

Welche Komparanten den unterzeichnenden Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten erklären, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WITTEBERG GARTEN-UND LANDSCHAFTSBAU S.à r.l., mit Sitz in L-5324 Contern, Kroentgeshof, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109561, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 19. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1338 vom 7. Dezember 2005, zu handeln.

Die Gesellschafter erklären, eine Hauptversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar, folgende einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, der Sitz der Gesellschaft von L-5324 Contern, Kroentgeshof, nach L-5480 Wormeldange, 65, rue Principale, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklären die Gesellschafter, Artikel 2, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wormeldange.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft. Die Kosten werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an alle Erschienenen, welche alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle die gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Ronny Wittig, Rebecca Weinberg, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 février 2013. LAC / 2013 / 5709. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027512/43.

(130033299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

MCS Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 8, rue Ueleschter.

R.C.S. Luxembourg B 127.780.

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen

a comparu:

Monsieur Jean-Marie STEFFEN, clerc de notaire, demeurant à Erpeldange/Ettelbruck, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 décembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «MCS Associates S. à r.l.», ayant son siège social à L-7423 Dondelange, 1, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 127.780, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1316 du 29 juin 2007;

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR (12.500,00)), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

- Que Monsieur Martin Joaquin Cross Lopez De Llergo, informaticien, né à Miguel Hidalgo (Mexique), le 17 mars 1962, demeurant à la L-7423 Dondelange, 1, route de Luxembourg est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, représentée comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de L-7423 Dondelange, 1, route de Luxembourg à L-7481 Tuntange, 8, rue d'Ueleschter, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des - statuts comme suit:

« **Art. 2. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi à Tuntange.»

Deuxième résolution

L'adresse de la société a été fixée à L-7481 Tuntange, 8, rue d'Ueleschter.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. Steffen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2012. Relation: CAP/2012/5112. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour expédition conforme

Capellen, le 15 février 2013.

Camille MINES.

Référence de publication: 2013027566/41.

(130032753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Neige Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.203.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen VACON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1.- Que la société dénommée NEIGE PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.203 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 955 du 6 mai 2010.

2.- Que le capital social de la Société est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

3.- Que l'Actionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4.- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5.- Que l'Actionnaire, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif restant éventuel est réparti à l'Actionnaire.

6.- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société à savoir:

- Monsieur Patrick Moinet en tant qu'administrateur;

- Monsieur Luc Géronchal en tant qu'administrateur;
- Monsieur Alain Lam en tant qu'administrateur;
- La société BF Consulting S.à r.l. en tant que commissaire.

8.- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cent vingt-cinq euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2013. Relation GRE/2013/100. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027309/52.

(130033240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Garage Faber Aly Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 60, Réidenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 138.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GARAGE FABER ALY SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013031704/11.

(130038439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tetange, 10, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg B 80.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GILBERT HEUERTZ ENTREPRISE DE PEINTURE ET DE DECORS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013031707/11.

(130038487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Valin Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013032013/11.

(130038490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Soltana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 19 février 2013 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission des administrateurs KELWOOD INVESTMENTS LTD, CARDALE OVERSEAS INC et TASWELL INVESTMENTS LTD avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur José Herrero Egaña Lopez Hierro, né le 22 décembre 1960 à Madrid (Espagne), demeurant à L-5244 Sandweiler, 1a, Ennert Dem Bierg, à compter du 19 février 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes monsieur Sébastien Feve, née le 19 décembre 1978 à Saint-Dié (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 19 février 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société sise à L-1140 Luxembourg, 45-47, Route d'Arlon à L-1528 Luxembourg, 8a, Boulevard de la Foire, à compter du 19 février 2013.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031398/28.

(130038336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

PBL-System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.238.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le lundi 25 février 2013 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Démissions:

* Monsieur Matti Harkko a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

- Nomination:

* Monsieur Andrey Katkov, demeurant 199-14, L.Koidula, 29026 Narva-Joesuu, Estonie, a été nommé au poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Le mandat susvisé prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019

- Renouvellement des mandats des organes sociaux;

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013031328/25.

(130037716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.
